

**CONSEIL MUNICIPAL****Du jeudi 21 mai 2026****Ville de Dumbéa**

Dumbéa, le 22 mai 2026

29 délibérations étaient à l'ordre du jour de la séance de ce jeudi 21 mai, notamment celles portant sur la création du comité consultatif « Grands projets et identité dumbéenne », le remboursement partiel des stands de la Fête de Dumbéa en soutien au monde économique ou encore sur l'évolution du Conseil des Jeunes de Dumbéa. En ouverture, un court-métrage sur la thématique du harcèlement et des dangers d'internet, réalisé dans le cadre des stages vacances de la Ville, a été diffusé en présence des enfants qui ont participé au projet.

Création du comité consultatif « Grands projets et identité dumbéenne »

L'équipe municipale souhaite renforcer la citoyenneté active, le dialogue et la prise en compte des aspirations des habitants dans la programmation de l'aménagement et la gestion des affaires communales, conformément à son projet pour la commune. La création du Comité consultatif des grands projets et de l'identité dumbéenne répond à cette volonté d'associer davantage les administrés et les élus de l'opposition sur les projets structurants de la commune. Chaque groupe du conseil municipal sera représenté au sein de cette instance qui réunira également des représentants de la société civile et des partenaires institutionnels. La finalité de cet espace d'échanges est de contribuer à la reconstruction, au développement et au rayonnement de la commune, notamment à travers les projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie, en faveur du vivre ensemble.

Soutien aux exposants de la Fête de Dumbéa 2026

À l'initiative du maire de Dumbéa Cynthia Jan, une aide exceptionnelle de la province Sud va être octroyée aux exposants qui ont participé à la Fête de Dumbéa et de l'omelette géante, les 25 et 26 avril derniers. Pour rappel, ces artisans, commerçants et restaurateurs avaient vu leurs recettes directement impactées par les mauvaises conditions météorologiques du week-end et la baisse de fréquentation du public. Cette participation financière permet de rembourser les exposants concernés à hauteur de 50 % du montant de leur stand. Ces derniers ont été informés individuellement par courrier des modalités de ce remboursement. La Ville de Dumbéa réaffirme ainsi son engagement en faveur des acteurs économiques de proximité qui sont confrontés à un contexte économique difficile.

Élargissement du Conseil des Jeunes de Dumbéa

Le Conseil des Jeunes de Dumbéa (CJD) a été créé en 2015 afin de permettre aux 13-25 ans de s'impliquer dans la vie publique de leur commune. Cependant, le fonctionnement actuel présente certaines limites. Ainsi, afin de mieux répondre aux réalités de l'engagement des jeunes Dumbéens, les critères d'accès sont élargis à l'ensemble de la tranche d'âge, sans conditions de scolarisation ou d'appartenance associative. Autres dispositions : augmenter le nombre de membres (16 à 20) et créer un statut de membre d'honneur pour valoriser les anciens conseillers particulièrement investis.

Contribution à l'Association Française des Maires (AFM)

La Ville de Dumbéa a procédé au règlement des cotisations 2025 et 2026 dues à l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie, restées impayées lors de la précédente mandature. Par cette régularisation, la commune réaffirme son soutien à une association engagée dans la défense des intérêts des communes et des valeurs républicaines.

Entretien des équipements communaux

Plusieurs délibérations portent sur l'entretien d'équipements municipaux : renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable le long de la RT1 et du Parc Fayard, remplacement de la pompe à chaleur d'un bassin du Centre aquatique régional de Dumbéa, réfection du parquet de la salle de danse d'Auteuil. Ces travaux constituent des dépenses nécessaires à l'entretien du patrimoine communal et participent à l'amélioration du quotidien des Dumbéens.

Pièce jointe : OJ CM du jeudi 21 mai 2026

Contact presse

Service communication

Tél. : 41 40 22 / communication@ville-dumbea.nc